

PV certifié conforme
Bertrand Jeandel

4 AM PRODUCTIONS
SAS au capital de 3000 euros
Siège social : 50, rue du capitaine Ferber 75020 PARIS
R.C.S. PARIS : B 953 287 943

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 17/12/2025

Le 17 décembre à 15h, les membres de la société 4 AM Productions se sont réunis en assemblées générale extraordinaire en visio-conférence, sur convocation de Marushka Hullot-Guiot.

Sont présents ou représentés :

- M. Lucas Marchina, associée (35 % des parts sociales)
- Marushka HULLOT-GUIOT, associée (5% des parts sociales)
- BLACK BARN, représentée par M. Bertrand Jeandel, associée (45% des parts sociales)

Les membres de l'assemblée générale ont élargé la feuille de présence en entrant en séance. La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les associés présents possèdent 85 % des parts sociales.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Madame Marushka Hullot-Guiot préside la séance en sa qualité de présidente.

Monsieur Lucas Marchina a été désigné secrétaire de séance par l'assemblée générale.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Changement de président,
- Changement d'adresse du siège social,
- Rachat de parts sociales,

Enfin, la discussion est déclarée ouverte.

Marushka Hullot-Guiot fait part de son désir de céder sa place de présidente à l'un des associés. Bertrand Jeandel propose de prendre la présidence de 4 AM Productions. Personne ne s'y oppose. Lucas Marchina souhaite déplacer la société à Strasbourg pour poursuivre une activité de développement et de production de film dans la région Grand Est et s'implanter durablement au niveau local. Bertrand fait remarquer que plusieurs projets ont un ancrage dans cette région et qu'il est pertinent de prolonger ces relations en actant cette domiciliation.

1ERE RESOLUTION - CHANGEMENT DE PRESIDENT

Marushka Hullot-Guiot ne souhaitant pas prolonger son mandat de présidente de la société 4 AM Productions, l'assemblée générale décide de nommer Bertrand Jeandel président de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2EME RESOLUTION - CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Initialement l'adresse du siège social de la société est établie au :
50, rue du capitaine Ferber 75020 Paris.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :
2, rue du Rhin Napoléon, 67100 Strasbourg.

En conséquence, l'article des statuts de la société mentionnant l'adresse de son siège social sera également modifié en ce sens.

3EME RESOLUTION – MODIFICATION DE LA REPARTITION DES PARTS

Les cessions de parts suivantes ont été acté :

- Le rachat par la société Black Barn à Marushka Hullot-Guiot de 600 parts
- Le rachat par Monsieur Lucas Marchina à la société Saison Unique de 1050 parts
- Le rachat par Monsieur Mathieu Glissant à la société Saison Unique de 450 parts

Les associés ont pris connaissance de tous ces rachats.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Fait à Paris le 17/12/2025

Signatures des associés

Lucas Marchina



Marushka Hullot-Guiot



Black Barn

Représentée par Bertrand Jeandel

